

trigone

EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

DELIBERATION n° EAU 03 03 23 Séance du 9 Mars 2023

CS 40509
32021 AUCH CEDEX 9

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES BUDGET EAU

Nombre de membres

En exercice : 07
Présents : 05
Représenté : 01
Absents : 02

Date de la convocation

Le 20 février 2023

Date de publication

Le

Le 9 Mars 2023 à 9 heures30, les membres du Collège « Eau » siégeant au Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY, Président

Présents : MM Francis DUPOUEY, Gérard LILLE, Jacques MORLAN, Jean FALCO,

Représenté : M Benoît DESENLIS représenté par M Jean Pierre DOAT

Absents : Mme Muriel LARRIEU, Jean-Paul FORMENT

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président indique que le Débat d'Orientation Budgétaire, formalité substantielle sans caractère décisionnel, constitue la phase préparatoire du Budget Primitif 2023.

1. Grands axes d'investissement du budget eau :

Ouvrages de production :

L'opération de raccordement du secteur d'Auch Nord à l'usine de Pléhaut a été réalisée en 2022. Les stations de production ont été réalisés à ce jour ; le montant des investissements réalisés par Trigone est de l'ordre de 35 000 000 €.

Le Comité Syndical a délibéré en 2022 sur l'engagement du projet de construction du réservoir sur Castillon Massas, pour permettre le stockage d'eau à minima pour 24 H et pour distribuer la totalité de l'eau du secteur Auch Nord par voie gravitaire et ainsi réduire des coûts d'énergie, pour un montant de 3 600 000 €. Cet investissement sera financé en partie par l'Agence de l'Eau et par un prêt bancaire.

En 2021, le Comité Syndical a statué sur la mutualisation de l'ensemble des biens de production et en 2022, il a fixé le tarif 2023 de production à 0.80 €HT/m3 produit pour tenir compte notamment de l'inflation sur les coûts d'énergie et de traitement.

Le réseau de distribution :

Un plan d'investissement pour le renouvellement des réseaux et la remise aux normes des châteaux d'eau a été élaboré et présenté à l'ensemble des communes du secteur de Pléhaut et de Auch Nord, lors des comités territoriaux qui se déroulent chaque année, avant les DOB. Les derniers se sont tenus le 14 février 2023.

Ce plan a pour but notamment d'apporter une réponse à la problématique CVM sur le secteur de Valence, de prévoir le remplacement des canalisations en amiante-ciment sur le secteur d'Auch Nord et de répondre à des sollicitations de reprises de réseaux lors de projets d'urbanisme ou de travaux de voirie. Ce projet de plan s'inscrit sur une durée de 10 ans, avec un montant annuel d'investissement de l'ordre de 1 000 000 €/an.

Une prospective budgétaire a été présentée portant sur l'impact de ces investissements sur le budget de fonctionnement ainsi que l'équilibre du budget d'investissement. Les différents ratios financiers ont été présentés et débattus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

2. Le budget de fonctionnement :

Il a été débattu sur :

- Les coûts d'exploitation :

Il a été présenté en séance, les coûts d'exploitation de 2022 et les perspectives pour 2023. L'augmentation des coûts d'exploitation sont estimés à 20 cts € HT/m³ consommé dont 50% liés à l'énergie, portant ainsi le coût d'équilibre d'exploitation à 1.77 € HT/m³ consommé. Cette augmentation est essentiellement due à l'inflation des prix sur l'énergie et les traitements.

- Les coûts d'investissement :

Les coûts d'investissement 2023, tenant compte du raccordement d'Auch Nord à l'usine de Pléhaut et les travaux réalisés sur les réseaux, sont de :

- 30 cts/m³ produit pour la production, soit environ 50 € HT/an/abonné
- 36 cts/m³ consommé pour la distribution, soit 43 € HT/an/abonné

En 2022, le Comité Syndical a opté pour une augmentation tarifaire annuelle du prix de l'eau notamment pour financer le programme d'investissement prévu sur les ouvrages et réseaux de distribution, soit environ 5€HT/abonné/an

Selon ces éléments, le tarif d'équilibre 2023 serait de 2.69 €TTC/m³ (hors redevance pollution).

- **La mutualisation des coûts de production et de distribution et un tarif unique** de prix de l'eau sur l'ensemble des abonnés : des simulations tarifaires ont été présentées en séance par secteur pour atteindre le tarif d'équilibre.
- **La ventilation à retenir entre la part forfaitaire et la part variable sur le prix de l'eau**

Après débat, le collège eau propose de retenir pour l'élaboration du budget 2023 :

- un tarif unique à l'abonné pour l'ensemble des secteurs
- le tarif d'équilibre à 2.69 €TTC/m³ consommé, avec une ventilation entre la part forfaitaire et la part variable comme suit :
 - part forfaitaire = les coûts d'investissement de l'eau = 93 €HT/abonné
 - part variable = les coûts d'exploitation de production et de distribution de l'eau = 1,77€HT/m³
- De retenir une augmentation de 5€HT/an/abonné pour le financement du programme de renouvellement de réseaux à partir de 2024

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical « Eau »,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE

- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2023

Le Président,
Francis DUPOUEY

